



## REPONSE QUESTION ORALE



**Monsieur Oscar Manutahi TEMARU**  
*Président de la Polynésie française*



**Session administrative**

*« Situation Air Tahiti Nui »*



**Jeudi 7 Juillet 2011 à 09H00**

*Assemblée de la Polynésie française*



### REPONSE

**à la question orale de Monsieur Tearii ALPHA**  
**Représentant à l'Assemblée de la Polynésie française**  
*Séance du 7 juillet 2011*

**OBJET** : Situation d'Air Tahiti Nui – Conseil d'administration du 11 juillet 2011.

Monsieur le Représentant,

Vous avez souhaité une explication précise et circonstanciée sur l'engagement de présenter au conseil d'administration de la compagnie Air Tahiti Nui le remplacement de son Président directeur général.

J'ai l'honneur en conséquence de porter à votre connaissance les éléments d'informations ci-après :

En liminaire, je souhaiterais vous dire que le « quarteron » de pilotes mécontents auquel vous faites référence dans votre question orale ne m'a pas dicté la conduite à suivre pour la gestion de la crise.

Bien avant de rencontrer les syndicats de toutes parties, grévistes ou non grévistes lors de ce conflit social, j'ai milité auprès de son Président directeur général pour un assouplissement de sa position notamment sur le point fort du recrutement d'un directeur des opérations actuellement en poste dans la compagnie Air Calédonie International.

Ma proposition portait notamment sur la candidature « externe » d'un professionnel de l'aéronautique mais originaire de Tahiti qui n'aurait pas été issu de la corporation des personnels techniques d'Air Tahiti Nui. Elle favorisait tout autant le souci de rigueur et d'indépendance de la fonction d'encadrement prôné par la direction générale d'Air Tahiti Nui.

J'avais aussi fait la proposition à M. PASTOUR de revenir à un cadre statutaire de gestion d'Air Tahiti Nui articulé sur le principe de la nomination d'un Président du conseil d'administration distinct de la fonction de direction qui aurait été alors poursuivie par l'actuel Président directeur général.

Je vous rappelle que les statuts de la SEM Air Tahiti Nui concentrent les fonctions de Président directeur général mandataire social avec celle de Directeur général.

M. PASTOUR a décliné ces deux propositions. En revanche, d'un commun accord au vu de sa position ferme, il a proposé le principe de sa révocation qui serait alors présentée au conseil d'administration d'Air Tahiti Nui.

Après 5 jours de discussions entre la direction générale d'Air Tahiti Nui et les syndicats de pilotes grévistes, la situation au soir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 s'est complètement figée.

Le recrutement externe du directeur des opérations aériennes d'Air Tahiti Nui ne souffrait d'aucun compromis possible des parties en présence.

Au-delà de ce 1<sup>er</sup> juillet 2011, comme vous le savez le conflit s'est par ailleurs durci avec la grève annoncée des personnels navigants commerciaux (PNC).

Une poursuite de la grève se serait avérée catastrophique pour l'économie touristique du Pays en période de haute saison comme pour la compagnie Air Tahiti Nui.

Si la compagnie Air Tahiti Nui a réussi à gérer harmonieusement le traitement de ses passagers réservés sur ses vols par l'affrètement d'un aéronef de la compagnie Air New Zealand, les charges inhérentes à ces vols affrétés ne lui permettraient pas de poursuivre dans une politique longue d'affrètements au risque de détériorer gravement sa trésorerie.

Le coût net de ces affrètements pendant les 5 jours de la grève est estimé à plus de 140 millions de XFP, déduction faite des économies de charges non consommées.

Vous connaissez la situation financière de la compagnie dont l'action devra être dépréciée avant la fin de cette année pour lui permettre de retrouver des fonds propres positifs.

En mon âme et conscience et en toute responsabilité de ma charge, pour permettre une sortie de grève immédiate, j'ai effectivement souscrit à un engagement de présenter au conseil d'administration de la compagnie Air TAHITI Nui la proposition de remplacement de son Président directeur général.

Sur la proposition de M. PASTOUR dans le cas de sa possible révocation, j'ai rencontré par ailleurs les directeurs généraux d'Air Tahiti Nui. A cet égard, ces derniers m'ont assuré être en mesure d'assumer la poursuite d'une gestion collégiale de l'entreprise.

Les administrateurs de la compagnie Air Tahiti Nui sont-ils mis comme vous le soulignez devant le fait accompli ?

Tout au contraire, l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'un conseil d'administration devant se tenir les 11 et 12 juillet prochains permet aux administrateurs d'Air Tahiti Nui en personnes responsables car représentants de personnes morales privés ou publics actionnaires, de statuer à leur tour sur la question de renouveler ou non leur confiance à l'actuel Président directeur général.

D'autant que j'attire votre attention sur les points préalables inscrits à l'ordre du jour du conseil d'administration des 11 et 12 juillet prochains, lesquels permettront à ces mêmes administrateurs de prendre connaissance de l'ensemble des réformes et des mesures effectives engagées par M. PASTOUR.

Ils auront notamment et surtout loisir d'être enfin informés de la feuille de route de la compagnie Air Tahiti Nui et de son plan d'entreprise pour les années 2012 à 2018.

Ils pourront statuer sereinement sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil d'administration.

Nous prenons connaissance ce mardi 5 juillet 2011 d'un nouveau préavis de grève émanant de plusieurs syndicats internes à Air Tahiti Nui dont un syndicat de pilotes : le SPL ATN.

Il n'est pas surprenant de constater que leurs revendications s'alignent sur des attentes similaires à celles du conseil d'administration d'Air Tahiti Nui et notamment celle d'avoir une vision et perspective à long terme du conseil d'administration d'Air Tahiti Nui, l'élaboration d'un plan de réforme et la mise en place d'une charte de gouvernance.

Mes propositions de gouvernance et d'organisation de la compagnie Air Tahiti Nui mériteront dans le cadre de cette nouvelle situation de crise d'être appréciées en tant que de besoin par les syndicats grévistes ou non et par les membres du conseil d'administration d'Air Tahiti Nui.

A cet égard, le respect du droit de grève entendu, je constate néanmoins et je dénonce une volonté occulte de diviser le personnel d'Air Tahiti Nui pour mieux régner.

Comprenant les craintes comme les interrogations respectives de l'ensemble des personnels de notre compagnie Air Tahiti Nui et de tous les acteurs du tissu économique polynésien, je souhaite un règlement prompt et équilibré de ce nouveau conflit social, conscient que chacun d'entre nous mesurera l'impérieuse nécessité de préserver Air Tahiti Nui, outil clé du développement de notre Fenua.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant, l'expression de ma considération distinguée.

Oscar Manutahi TEMARU